



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
D'ARCACHON EXPANSION  
Lundi 8 décembre 2025**

**ETAIENT PRESENTS :**

Mr FOULON Président d'Arcachon Expansion,  
Mr. LUMMEAUX (1<sup>er</sup> Vice-président),

Mesdames BORDEDEBAT, CASSOT, CAUSSARIEU, FOULON (à partir de la délibération N°9), MAUPILE

Messieurs CAVOLI, FANARA, MARTINERIE, MONS, TREUIL, SEGURA,

**A titre consultatif :**

Mme. DUGENY Directrice Générale d'Arcachon Expansion  
Mme MIREMONT Responsable RH, Administratif et Finances.  
Mme DREAN, Directrice Animation-Evènementiel  
Mr DISSAUX, Directeur Culture.

**ETAIENT EXCUSES :**

Mr. SOULIER (2<sup>ème</sup> Vice-président  
Mme MARESCOT (3<sup>ème</sup> Vice-présidente),

Mesdames LAFONTAINE, DUBROCA, THE

Messieurs BONNIN, DAVID, DELEPAUX, PUJOL, SCAPPAZZONI

**A titre consultatif :**

Mr MASSONNET Directeur Général des Services Mairie,  
Mme MALBRANQUE, Trésorière Principale

**EXTRAIT DE DELIBERATION N°2025081213 : TARIFS NOEL****Annule et remplace la délibération N°2025092307 du conseil d'administration du 23 septembre 2025****NOEL :**

Le village de Noel s'installera du 13/12/2025 au 04/01 /2026  
sur la place des Marquises avec quelques chalets commerçants et des nouveaux décors.

Il convient de voter les tarifs pour la location des différents chalets :

- Chalet « restauration » (12m x 2.20m) : 4 000 € HT
- Chalet « bar » (6m x 2.20m) : 2 250 € HT
- Chalet « commerçants » (3m x 2.20m) : 1 650€ HT
- Chalet « œuvres caritatives » (3m x 2.20m) : 500 € HT
- Emplacement vente de sapins : 50 € HT
- Emplacement vente de marrons : 50 € HT
- Tarif location emplacement seul de 6m<sup>2</sup> pour chalet « gourmand » fourni par l'exploitant de la place Thiers : 840 € HT

En cas de location partagée, le montant de la location du loyer sera divisé de manière équitable par le nombre de participants.

Cette délibération n'appelant aucune observation, **M FOULON**, demande au conseil d'administration de bien vouloir :

- **APPROUVER les tarifs tels que présentés,**
- **AUTORISER la Directrice Générale à mettre en place l'organisation nécessaire à l'exécution de cette délibération.**
- **AUTORISER la Directrice Générale à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de cette délibération**

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité la délibération n°13 concernant les tarifs Noël

Frédérique DUGENY  
Secrétaire de séance



Pour extrait certifié conforme  
Arcachon, le lundi 8 décembre 2025  
Yves FOULON  
Président de la Régie Arcachon Expansion

